

PAR COURRIEL : 

Lévis, le 21 juin 2022



Objet : Demande d'accès – Données de dates de fauche des champs de fourrages
N/Réf : 221010C



Nous donnons suite à votre demande d'accès qui nous a été transmise le 8 juin dernier par la Direction de l'intégration des programmes. Par celle-ci, comme précisé le 15 juin 2022, vous souhaitez obtenir les données de dates de fauche des champs de fourrages en Estrie et Montérégie de 2006 à 2019.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint le document « Données relatives aux dates de fauche des champs de fourrage pour l'Estrie et la Montérégie ».

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer,  nos sincères salutations.



Isabelle Chabot
La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels

p. j.